DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
VERSION APPROBATION
du 2020-01-23

Commune de MARESCHES

4.1

AVERISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones:
- Le risque d'inondation par débordement encadré par PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Ecaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hogneau,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PERI de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'effondrement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappe (cf.carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

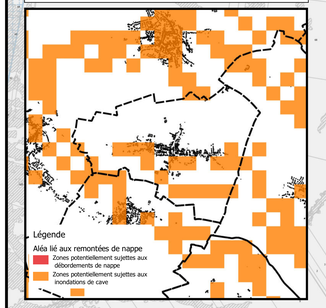

Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière

Prise en compte des risques

Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement

- Aléa de référence du PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Cavité souterraine (point singulier)

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE

Prise en compte des enjeux agricoles

Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Autres dispositions réglementaires

- Espace boisé classé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- Apzh : Secteur agricole paysager en zone humide ou à dominante humide
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat

0 — 600 m

N°	Commune	Vocation	Bénéficial	Surface
1	Bry	Aménagement d'un trottoir	Commune	0.04
2	Bry	Réserve d'eau incendie	Commune	0.13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0.69
1	Bavay	Extension du cimetière	Commune	0.14
2	Bavay	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0.66
1	Hon Hergies	Extension du cimetière	Commune	0.46
1	Belligries	Extension du cimetière	Commune	0.18
1	Villers-Pol	Extension du cimetière	Commune	0.35
1	Mecquignies	Extension du cimetière	Commune	0.25
1	Maresches	Extension du cimetière	Commune	0.16
2	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.6
3	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
4	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
5	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
6	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.05
7	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
8	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0.03
9	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0.04